

ID: 063-216302042-20240910-27_24-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre à dix-huit heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -3 septembre 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. CHORDA Marco, M. SAUSSAC Cyril, M. GIRARD Christian.

Membres absents:

- ✓ M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme,
- ✓ Mme RATELADE Valérie pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- ✓ Mme BURIAS Céline pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. SAUSSAC Cyril
- ✓ M. DA SILVA Carlos pour à Mme VIALLE Anne-Marie,
- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée
- ✓ M. FAURE Fabrice

Secrétaire : Madame DE VASCONCELOS Stéphanie

Nombre de membres :

En exercice: 15

Présents 8

Votants 13

27_24CESSION D'UN BIEN FONCIER COMMUNAL SANS INTERET GENERAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la demande de Madame FEDIDE Cassandra nous demandant d'acquérir une partie, soit 15 m2, d'un bien foncier communal sans intérêt général.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le



Cette parcelle du domaine public communal, est adjacente à sa propriété sise 15, rue de la Nation.

En conséquence, il propose aux membres présents de céder ce terrain au prix de 10 € le m2. Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de DECLASSER cette parcelle du domaine public communal pour la CLASSER dans le domaine privé communal afin de procéder à la cession et ce après la réalisation du document d'arpentage.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de céder la parcelle aux conditions dénommées ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Au registre sont les signatures A Malintrat, 27 septembre 2024 Le Maire, André MAGNOUX

Certifié exécutoire le : Publié le :

